



AGIR POUR LE LOGEMENT

AGIR POUR LE LOGEMENT

4 Avenue du 8 mai 1945

69360 ST Symphorien d'Ozon

tél. 04.78.02.11.47 fax: 04.78.02.07.95

Titulaire de la carte professionnelle «Transaction immobilière» «Gestion immobilière» «Syndic de copropriété» N°CPI 6901 2016 000 007 458 délivrée par la CCI du RHÔNE, Orias n° 16006579

Caution GALIAN garantie montant de 120 000 € syndicat FNAIM

IMMOZON SARL Siren 45201849200010 N°TVA intracommunautaire Fr47452018492

## HONORAIRES D'AGENCE

### Transaction :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
-15 000 €	2 500 € TTC
15 000 € à 30 000 €	3 500 € TTC
30 000 € à 54 000 €	4 200 € TTC
54 000 € à 68 000 €	4 600 € TTC
68 000 € à 92 000 €	6 000 € TTC
92 000 € à 115 000 €	6 500 € TTC
115 000 € à 130 000 €	7 000 € TTC
130 000 € à 160 000 €	8 000 € TTC
+160 000 €	5 % TTC

MANDAT EXCLUSIF (sous conditions contractuel) 4 % TTC

MANDAT EXCLUSIF (opérations de découpes d'immeubles ou foncières, forfaitaire et contractuel)

### Gestion Locative :

Locaux habitations sans assurances et sans gestion des charges	6 % ttc
Locaux habitations sans assurances et avec gestion des charges	7 % ttc
Locaux commerciaux	8 % ttc
Gérance avec garantie du paiement loyers impayés sans charges	9 % ttc
Gérance avec garantie du paiement loyers impayés et charges	10 % ttc

Frais de rédaction de bail en vertu du décret n°2014-890 du 01.08.2014

Zone tendu soit 10 €/m<sup>2</sup> (dix euros/m<sup>2</sup>)

Frais d'état des lieux en vertu du décret n°2014-890 du 01.08.2014

Zone tendu soit 3 €/m<sup>2</sup> (dix euros/m<sup>2</sup>)

#### Forfaitaire Contractuellement

Suivie de travaux et chantier	80.00 € ttc par heures
Présence aux assemblées générales	150.00 € ttc par heures
Forfait de déclaration 2044	45 € ttc
Assurance GLI	2.84 % ttc du Loyer annuel
Frais de courriers AR	8. € ttc par envoi
Assurance CNO-CPO (T.V.A. en vigueur)	80 € ttc annuelle

**TARIF MISE EN PLACE LE 1 MAI 2018**